

DEPARTEMENT DU RHONE
MAIRIE
SAINT MARCEL L'ECLAIRE
69170
Tél - fax. : 04 74 63 29 68
Mail : mairie@saintmarcelleclair.fr



CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DELIBERATIONS (article L2121-25 du CGCT)

Séance du 7 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 mars à 20 heures, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel l'Éclairé dûment convoqué le 26 février 2024, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Hervé DIGAS, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Mrs H. DIGAS, M. DURDILLY, Mme S. JACQUET, Mrs S. GRACIA, Ch. BEL, T. ROCHET, G. GIRAUD, Mmes E. COILLARD, I. ROCCATI-BOSCH, M. DYBOWSKI.

MEMBRES EXCUSES : Mmes C. CABOUX, C. ARSAC, Mr J.C. FRERY

MEMBRE ABSENT : Mr T. CANAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Stéphanie JACQUET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Il fait part au Conseil municipal que :

- Mr J.C. FRERY a donné pouvoir à Mr S. GRACIA
- Mme C. ARSAC a donné pouvoir à Mme E. COILLARD

Il interroge les conseillers sur d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal du 12 février dernier. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

NUMERO	OBJET	DECISION
5 / 2024	Projet école : demande de subvention CAF	Approuvé à l'unanimité
6 / 2024	Projet école : demande de subvention Fonds Vert	Approuvé à l'unanimité
7 / 2024	Projet école : installation école modulaire : choix entreprise	Approuvé à l'unanimité
8 / 2024	Cession chemin des Crêts Consorts TRICAUD	Approuvé à l'unanimité

9 / 2024	Régularisation voirie Impasse des Feuilletts	Approuvé à l'unanimité
10 / 2024	Remboursement location salle des fêtes	Approuvé à l'unanimité
11 / 2024	Convention avec l'Office du Tourisme des Monts du Lyonnais	Approuvé à l'unanimité

Le Maire
Hervé DIGAS

Secrétaire de séance
S. JACQUET

